

Monsieur le président, c'est de cette façon-là qu'on arrivera à un certain moment à encourager les gens à travailler. Cessons de leur parler de chômage, cessons de leur dire: Vous êtes comme ceci, vous êtes comme cela. On leur en parle tellement, même ici à la Chambre. On crée des psychoses à travers la population, alors que l'on devrait faire le contraire. On devrait plutôt encourager les gens et leur démontrer qu'il n'y a pas que du mauvais dans ce pays, mais qu'il y a du bon également. Il me semble que c'est le juste milieu.

De toute façon, monsieur le président, j'espère qu'on modifiera cet article-là, à moins que le ministre puisse m'expliquer plus clairement ce qu'il est. Il me semble qu'il y a un mélange entre l'article 1 et la partie VIII. Alors, que le ministre m'explique cela; une fois que j'aurai compris, à ce moment-là, je pourrai peut-être abonder dans le même sens.

● (1652)

[Traduction]

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, ce bill, on l'a déjà dit, a fait l'objet d'une étude approfondie au comité, dont les membres ne partageaient certes pas tous le même avis et dont la composition n'était pas nécessairement juste ni équitable. Je suppose que c'est à cela que songeait le député d'Hochelaga (M. Lavoie) qui vient de parler avant moi, parce qu'il vient lui aussi d'une région où sévit le chômage et où les problèmes des chômeurs ont plus d'importance que les économies d'environ 1 milliard de dollars, que le gouvernement a décidé de faire.

Tout cela est très simple, monsieur l'Orateur, et ne concerne pas tellement l'emploi ni même le chômage, je suppose. Cela intéresse tous les Canadiens, dont un million sont chômeurs. Ils estiment que s'ils ont fait tout ce qu'ils ont pu pour se trouver un emploi, ils ont fait leur devoir, mais que le gouvernement, lui, n'a pas fait le sien en ne créant pas d'emplois pour eux. Ayant respecté les règles du jeu—lorsqu'ils travaillaient, ils versaient leur cotisation à la caisse d'assurance-chômage—il est normal que s'ils se retrouvent sans travail, ils puissent toucher leurs prestations.

C'est ainsi que les chômeurs considèrent le problème. A l'échelon national, il faut malheureusement reconnaître qu'il y a un million de chômeurs et qu'il faut ajouter 2 milliards de dollars à la caisse d'assurance-chômage établie il y a déjà quelques années quand nous pensions qu'un taux de chômage de 4 p. 100 était trop élevé. Le gouvernement dit maintenant aux chômeurs: «Non, mon ami, nous devons changer les règles du jeu. Même si vous cotisez au régime depuis des années, vos prestations changeront à partir de maintenant.»

Il y a un autre groupe qui se demande dans quelle mesure il sera touché par ces changements vu les effets que ceux-ci auront sur certains chômeurs. Je veux parler des municipalités du Canada. Le gouvernement et le parti conservateur affir-

Assurance-chômage—Loi

ment que bien des gens abusent du régime d'assurance-chômage. Ils le répètent chaque jour et je suis certain que la plupart des Canadiens sont de leur avis. C'est un fait que bien des syndiqués, de même que des femmes au foyer et toutes sortes de gens pensent la même chose. Tout le monde connaît quelqu'un qui connaît quelqu'un qui a un ami qui a abusé du régime d'assurance-chômage.

C'est peut-être vrai et, si ce l'est, c'est tout à fait déplorable, mais les députés ne peuvent pas colmater les échappatoires qui donnent lieu à ces abus si elles sont aussi graves que les gens semblent le croire. Ce n'est d'ailleurs pas ce que le gouvernement veut faire. Le gouvernement a affirmé: «Nous devons cesser de dépenser. Nous devons réduire notre budget d'un milliard de dollars.» Si, à cause d'un taux de chômage excessivement élevé, nous devons verser plus de prestations qu'on l'avait prévu en mettant le régime sur pied, si, sur ces 2 milliards de dollars, il y a un gaspillage de 25 p. 100 ou d'un demi milliard de dollars, ce sont les municipalités qui devront combler l'écart parce que le besoin continuera d'exister et devra être satisfait d'une façon ou d'une autre.

Il importe de noter que selon les divers gouvernements provinciaux, cela représentera une dépense importante pour eux, mais ils ne savent pas au juste à combien elle s'élèvera. Les chiffres varient de 10 à 50 millions de dollars dans certaines provinces. C'est beaucoup.

D'après moi le régime a été injuste d'une autre façon. Le ministre a dit que le bill devait être débattu avec sérieux et intelligence. Assurément, les dix témoins qui ont défilé devant le comité ont fait valoir une ou deux bonnes idées et le ministre ne peut refuser d'admettre qu'un ou deux d'entre eux ont exposé des arguments fort convaincants. Le ministre avouera aussi que le député d'Hochelaga a soulevé un point intéressant, que son secrétaire parlementaire qui est son conseiller, a également apporté de bons arguments, que même des amendements valables ont été proposés dans les coulisses.

Quant au ministre il n'a pas voulu amender le projet de loi ni faire aucune concession majeure sur des aspects essentiels du projet de loi. Pour être juste envers le ministre, il conviendrait de rappeler qu'il a remanié une partie du projet de loi qui est sans doute plus compliqué que tout autre, c'est-à-dire le nouveau principe du système à double niveau. Je pense que le ministre conviendra que le nouveau principe sera pratique, si on l'envisage d'une façon globale au lieu de présenter un amendement à la loi actuelle. Si on prenait vraiment au sérieux le système de paiement à deux niveaux il faudrait d'abord l'envisager sous l'angle théorique, il faudrait même proposer une nouvelle loi. D'après moi, le ministre n'a examiné aucune des propositions que des témoins ont présentées; il n'a même pas voulu en entendre d'autres puisqu'il n'a même pas écouté les dix qui se sont présentés devant le comité. A quoi sert de faire défiler cent témoins si on ne veut pas en écouter un seul.

Puis-je déclarer qu'il est 5 heures, monsieur l'Orateur?